

SUPELEC

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Plateau du Moulon
91190 GIF-SUR-YVETTE

÷

EXERCICE 2008

COMPTES ANNUELS

Bilan	Page 1
Compte de Résultat.....	Page 3
Annexe.....	Page 5
Rapport général du Commissaire aux Comptes	Page 18
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes	Page 20

BILAN

EN EUROS

SUPELEC

Adresse : 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette

SIRET : 785 393 190 00026

APE : 8542Z

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2008			Exercice N-1
				31/12/07
	BRUT	AMORT/PROV	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	1 363 210	1 154 769	208 441	239 410
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	11 264 825	7 009 950	4 254 875	4 593 199
Instal. techniques, mat. et outill. indust.	19 741 534	16 660 670	3 080 864	2 723 423
Autres immobilisations corporelles	10 148 198	6 771 321	3 376 877	3 407 410
Immobilisations en cours	611 863		611 863	502 599
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés				
Prêts	62 640		62 640	58 260
Autres immobilisations financières	410 568	107 154	303 414	284 703
TOTAL I	43 602 838	31 703 864	11 898 974	11 809 004
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	3 031 907	138 540	2 893 367	3 327 613
Autres créances	5 180 646		5 180 646	6 396 514
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	9 441 314		9 441 314	7 350 777
Disponibilités	911 521		911 521	464 975
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	301 505		301 505	263 670
TOTAL II	18 866 893	138 540	18 728 353	17 803 549
TOTAL GENERAL	62 469 731	31 842 404	30 627 327	29 612 553

BILAN

PASSIF	Exercice N 31/12/08	Exercice N-1 31/12/07
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
FONDS PROPRES		
Valeur du patrimoine intégré	4 999 923	4 999 923
Apport complémentaire	1 949 823	1 949 823
Subventions d'investissement renouvelables	2 515 411	2 515 411
Autres réserves	2 136 948	2 136 948
Report à nouveau	2 247 128	2 352 242
Résultat de l'exercice	401 350	105 114
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Subventions d'investis. non renouvelables	1 616 237	1 569 658
TOTAL I	11 372 564	10 924 635
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour litiges	50 000	100 000
Provisions pour risques	3 119 700	2 290 572
Provisions pour charges	3 210 049	3 266 855
TOTAL II	6 379 749	5 657 427
FONDS DEDIES		
	90 023	54 123
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	743 715	116 694
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 949 456	1 677 705
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 500	15 000
Dettes fiscales et sociales	3 908 276	4 486 848
Autres dettes	2 704 809	2 903 288
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
	3 471 235	3 776 833
TOTAL III	12 875 014	13 030 491
TOTAL GENERAL	30 627 327	29 612 553

(1) dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

31/12/08	31/12/07
743 715	116 694
743 715	116 694

COMPTE DE RESULTAT

EN EUROS

SUPELEC

Adresse : 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette

SIRET : 785 393 190 00026

APE : 8542Z

	Exercice N 31/12/08	Exercice N-1 31/12/07
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de services	10 412 801	10 155 352
Subventions d'exploitation	21 885 919	21 809 784
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	378 030	855 659
Autres produits	1 147 026	753 764
TOTAL	33 823 776	33 574 559
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	46 934	38 567
Variation de stock de matières premières et autres approv.	7 744 736	7 416 844
Autres achats et charges externes	29 416	839 127
Impôts, taxes et versements assimilés	15 965 347	15 344 522
Salaires et traitements	7 244 674	7 048 454
Charges sociales		
Dotations d'exploitation	2 325 539	2 277 204
sur immobilisation : dotations aux amortissements		
dotations aux provisions	337 913	30 327
risques et charges : dotations aux provisions	35 439	90 582
sur actif circulant : dotations aux provisions	48 350	29 320
Engagements à réaliser sur ressources affectées	92 175	94 210
Autres charges		
TOTAL	33 870 523	33 209 157
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	- 46 747	365 402

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	Exercice N 31/12/08	Exercice N-1 31/12/07
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des autres valeurs mobilières de placement	23 680	13 157
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	352 385	308 444
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL	376 064	321 601
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	16 289	21 380
Intérêts et charges assimilés	14 385	7 956
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL	30 674	29 336
RESULTAT FINANCIER	345 390	292 265
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	298 643	327 099
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	10 388	20 451
sur opérations en capital	757 161	316 957
sur provisions et transferts de charges	762	859
sur exercices antérieurs		51 266
TOTAL	768 311	389 533
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opération de gestion	25 241	29 074
sur opération en capital	6 150	258 965
dotations aux amortissements et aux provisions	637 128	654 995
TOTAL	668 519	943 034
RESULTAT EXCEPTIONNEL	99 792	553 501
impôt sur les bénéfices	2 915	950
TOTAL DES PRODUITS	34 968 151	34 285 692
TOTAL DES CHARGES	34 566 801	34 180 578
RESULTAT	401 350	105 114

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

L'Ecole Supérieure d'Electricité, SUPELEC, est une association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901.

« Supélec a pour mission de donner, tant du point de vue théorique qu'au point de vue pratique, un enseignement de haut niveau dans les domaines de l'électricité, l'électronique, les télécommunications, l'automatique, l'informatique... à des élèves possédant déjà une culture générale étendue et une formation scientifique développée, d'aider au perfectionnement des ingénieurs concernés en intensifiant son action de formation continue, de contribuer, dans les domaines cités ci-dessus ou connexes, au développement de la recherche scientifique et du progrès technique et de soutenir également, au travers d'une formation adaptée et d'investissements de toutes natures, les projets de création d'entreprise des ingénieurs issus de ses rangs ». (*Article 2 des statuts*).

Le siège de l'Association est fixé dans les bâtiments dont l'exploitation a été concédée à l'Association par la Société des Electriciens et Electroniciens (SEE) : plateau du Moulon, 3, rue Joliot-Curie – 91192 Gif-sur-Yvette Cedex.

Les organes pour l'administration et le fonctionnement de l'Association sont l'Assemblée Générale ainsi qu'un Comité de Direction dont l'existence a été décidée par l'accord dit « Convention relative à l'Organisation et au Fonctionnement de l'Ecole Supérieure d'Electricité » intervenu entre l'Association, l'Etat, Electricité de France et la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIECC).

Structure de droit privé exerçant une mission de service public, Supélec est placée sous la double tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Industrie, dont elle reçoit le soutien sous forme de subventions régies traditionnellement par voie conventionnelle.

NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2008, d'une durée de douze mois et recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008, sont établis selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions prises en application du Code de commerce (articles 9 et 11) et décret n° 83-1020 du 23 novembre 1983 (article 7, 21, 24 début, 24-1' 24-2' et 24-3').

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Suite aux instructions reçues de l'Administration fiscale, l'Association est soumise, pour ses activités lucratives de formation continue et de recherche, aux impôts sur les sociétés depuis le 1^{er} janvier 2005.

Le Nouveau Règlement Actif (NRA) a été mis en œuvre le 1^{er} janvier 2006 (méthode prospective).

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Exercice au 31/12/2008

	DEBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS(*)	FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 316 199	65 714	18 703	1 363 210
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 834 520	2 223 590	903 553	41 154 557
IMMOBILISATIONS EN-COURS	502 599	109 264		611 863
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	433 828	39 380		473 208
Total général	42 087 146	2 437 948	922 256	43 602 838

(*) dont mises au rebut : 922 256

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

Les frais de recherche sont considérés comme des charges de l'exercice.

Les immobilisations financières incluent, pour 70 000 €, une partie de la dotation effectuée au profit de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS), issue des deux Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA Digitéo et RTRA du Triangle de la Physique). Supélec est membre des deux RTRA et membre fondateur de la FCS. Son engagement est d'abonder à hauteur de 100 000 € par an, pendant 5 ans, la dotation de la FCS. Cette dernière est consommable à 90%. Pour 2008, à l'instar de 2007, seules la partie pérenne de la Dotation (10%) et la partie en cours de rétrocession au LNE (25 000 €) ont été conservées en immobilisations financières. Les 65 000 € restants ont été comptabilisés en charge.

NOTE 4 : AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

- constructions (structure) : 40 ans ;
- menuiserie (*bâtiment de Metz*) : 25 ans (menuiseries extérieures) ;
- chauffage (*bâtiment de Metz*) : 25 ans ;
- ravalement (*bâtiment de Metz*) : 25 ans ;
- étanchéité (*bâtiment de Metz*) : 20 ans ;
- « amphithéâtre 440 » : 20 ans (mis en service Octobre 2002) ;
- amphithéâtre Janet : 7 ans (mis en service Juin 2001) ;
- agencements des constructions : 10 ans ;
- brevets, licences, droits : 5 ans ;
- matériel et outillage industriel : 5 ans pour le matériel scientifique et 3 ans pour le matériel informatique ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Exercice au 31/12/2008

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	SORTIES DE L'ACTIF	FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 076 789	96 681	18 701	1 154 769
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 110 488	2 228 858	897 405	30 441 941
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	90 865	16 289		107 154
Total général	30 278 142	2 341 828	916 106	31 703 864

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

NOTE 5 : CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable. Cette provision s'élève à 138 540 € au 31/12/2008 pour un montant brut de créances clients de 3 031 907 €.

Supélec acquitte la taxe sur la valeur ajoutée d'après les débits, depuis le 1^{er} août 2001.

Le compte 444200 (inclus dans la rubrique « Autres créances ») enregistre les créances afférentes aux Crédits d'Impôt Recherche des années 2005, 2006, 2007 et 2008 (Cf. Notes 6 et 16).

Le compte 451100 (inclus dans la rubrique « Autres créances ») enregistre les fonds restant disponibles au 31/12/2008 pour les Laboratoires associés CNRS Supélec (Cf. Note 12).

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Exercice au 31/12/2008	MONTANT BRUT	ECHEANCES	
		JUSQU'A 1 AN	A PLUS D'1 AN
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE :			
Prêts au personnel	62 640	2 700	59 940
Autres créances	340 388		340 388
dépôts	190 007		
fonds commun de placement à risques	150 381		
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT :			
Clients	3 031 907	3 031 907	
Fondation Supélec	107 640	107 640	
Autres créances (y compris produits à recevoir)	5 073 006	5 073 006	
	Total	8 215 253	400 328

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

Détail des produits à recevoir :

PRODUITS A RECEVOIR

	solde au 31/12/08
compte 468700	
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
AUTRES CREANCES	1 449 301
<i>Subventions recherche</i>	280 319
<i>Contrat quadriennal, crédits recherche</i>	125 723
<i>Subvention MESR Maintenance</i>	440 819
<i>Subvention MEIE</i>	192 000
<i>Subventions Régionales</i>	39 936
<i>GIE CENTRALE PARIS & SUPELEC</i>	318 995
<i>Subvention Fondation de France</i>	64 923
<i>avoir à établir</i>	(15 600)
<i>Divers</i>	2 187
TOTAL	1 449 301

NOTE 6 : FAIT SIGNIFICATIF SURVENU POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Dans le cadre du Plan de relance annoncé par l'Etat fin 2008, l'Association a demandé début janvier 2009 le paiement anticipé du Crédit d'Impôt Recherche (C.I.R.) 2005. En date du 6 février 2009, la Direction Générale des Finances Publiques a accédé à la demande de l'Etablissement et ce, pour la totalité de la créance inscrite en compte, soit 966 k€. Outre le recouvrement de la créance, l'Association pourra, en 2009, reprendre la provision constituée depuis 2005 pour couvrir un possible aléa sur les règles de calcul de part en accroissement.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

NOTE 7 : DISPONIBILITES

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les plus-values sur cessions sont calculées par la méthode du cours moyen.

Les comptes ouverts auprès de la BNP et de la Société Générale font l'objet de placements suivant conventions de gestion mises en place en juillet 2007.

NOTE 8 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles ne concernent que l'exploitation et s'élèvent à 301 505 €.

NOTE 9 : FONDS ASSOCIATIFS

La norme comptable (règlement n° 99/01 du 16/02/99) applicable au haut de bilan (fonds propres) des associations est utilisée par Supélec depuis l'arrêté comptable du 31/12/1999.

Les Fonds Associatifs sont de 11 372 564 € au 31/12/2008 et s'analysent comme suit :

- Valeur du patrimoine intégré : 4 999 923 €. Il s'agit de la contrepartie des biens reçus lors de la création de l'association en 1987. Cette valeur figurait dans les comptes lors du bilan d'ouverture au 31/12/1986.
- Apport complémentaire : 1 949 823 €. Il s'agit des subventions exceptionnelles accordées par les deux Ministères de Tutelle en 1998 et 1999 en vue de reconstituer les fonds propres de l'Ecole (852 k€ par le Ministère de l'Education Nationale et 1 098 k€ par le Ministère de l'Industrie).
- Subventions pour investissement renouvelable : 2 515 411 €. Il s'agit des subventions accordées sur des projets d'investissements dits « renouvelables », dont l'amortissement est imputé au

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

compte d'exploitation. La somme correspond aux subventions reçues pour la rénovation du restaurant du campus de Gif en 1999-2000 (991 k€) et aux subventions reçues du Ministère de l'Education Nationale (1 524 k€ en 2003, 2004 et 2005) pour contribuer à la construction de deux amphithéâtres dans le cadre du « plan 440 » du Contrat quadriennal 2002-2005.

- Autres réserves : 2 136 948 €.
- Report à nouveau négatif: – 2 247 128 €. Il diminue en 2008 de 105 114 € en raison de l'affectation du résultat 2007 en atténuation.
- Le résultat positif de l'exercice 2007 de 401 350 €.
- Subventions pour investissements non renouvelables : 1 616 237 €. Il s'agit principalement de la soufte de la subvention pour le bâtiment de Metz.

Le tableau ci-dessous reconstitue les variations 2008 des fonds propres et associatifs :

Exercice au 31/12/2008

	Début d'exercice = 31 décembre 2007	Affectation résultat 2007	Variation de l'exercice 2008	Fin d'exercice 31 décembre 2008
FONDS PROPRES				
Valeur du patrimoine intégré	4 999 923			4 999 923
Apport complémentaire	1 949 823			1 949 823
Subventions d'investissement renouvelables	2 515 411			2 515 411
Autres réserves	2 136 948			2 136 948
Report à nouveau	(2 352 242)	105 114		(2 247 128)
Résultat de l'exercice	105 114	(105 114)	401 350	401 350
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Subventions d'investis. non renouvelables	1 569 659		46 578	1 616 237
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	10 924 635	0	447 928	11 372 564

NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement :

➤ le coût des travaux de maintenance et de grosses réparations à réaliser, à court terme, sur les ensembles immobiliers mis à la disposition de l'Ecole et dont la charge incombe à l'Association SUPELEC, conformément aux dispositions stipulées dans le traité de concession signé le 16 novembre 1987. Ces travaux sont inscrits, pour partie, dans le contrat quadriennal 2006-2009. ➤ des indemnités de départ en retraite (IFC). Le montant provisionné a été évalué selon la méthode dite « rétrospective avec salaires fin de carrière » qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront droit lors de son départ en retraite. La provision est calculée charges sociales comprises, et tient compte de l'âge de départ, d'un coefficient de mortalité et de la rotation du personnel.

➤ le risque inhérent à la remise en cause par l'Urssaf du statut de boursier EGIDE pour des doctorants. En 2007, une provision de 592 k€ avait été constituée suite à un contrôle Urssaf opéré dans l'exercice sur les années 2005 et 2006. La notification de l'Urssaf est parvenue fin avril 2008. Supélec a saisi la Commission de Recours Amiable le 15 juillet 2008, puis initié une procédure devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale début octobre 2008. L'audience – fixée initialement en janvier 2009 – a été reportée à la demande de l'Urssaf en date du 30 avril 2009. Pour 2008, une provision complémentaire au titre des années 2007 et 2008 a été opérée et ce, pour 597 k€.

➤ le risque de non-paiement par le MEIE (Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi) du solde de la convention 2008 pour 192 k€, nonobstant la signature de l'avenant prévoyant le versement de cette somme.

➤ des médailles du travail. Les médailles du travail sont destinées à récompenser certains salariés de l'ancienneté de leurs services. Une gratification leur est versée par Supélec. A la clôture de l'exercice, une provision correspondant aux versements probables liés aux salariés présents est constituée. Elle est calculée sur la base des mêmes paramètres que celle des IFC.

➤ Le crédit d'impôt recherche pour la part en accroissement des années 2005 et 2006 (Cf. Notes 6 et 16).

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice au 31/12/2008	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
PROVISIONS POUR LITIGES	100 000	-	50 000	50 000
PROVISIONS POUR RISQUES	694 995	829 128	-	1 524 123
PROVISIONS INDEMNITES DEPART	2 013 439	69 659	-	2 083 098
PROVISIONS MEDAILLES DU TRAVAIL	82 741	2 635	-	85 376
PROVISIONS GROS ENTRETIENS	1 170 675	-	134 100	1 036 575
AUTRES PROVISIONS RISQUES & CHARGES	1 595 577	5 000		1 600 577
Total	5 657 427	906 422	184 100	6 379 749

NOTE 11 : EMPRUNTS

Il n'existe aucun emprunt à moyen ou long terme au 31/12/2008.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

NOTE 12 : DETTES COURT TERME

Toutes les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

Il en est de même des dettes fiscales et sociales.

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Exercice au 31/12/2008	MONTANT BRUT	ECHEANCES	
		JUSQU'A 1 AN	A PLUS D'1 AN
DETTES FINANCIERES :			
Emprunts et dettes auprès des étés de crédit <i>dont emprunts</i>	743 715	743 715	
AUTRES DETTES :			
Fournisseurs	1 949 456	1 949 456	
Dettes fiscales et sociales	3 908 276	3 908 276	
Dettes sur immobilisation & rattachés (FCPR Emertec)	7 500	7 500	
Autres dettes (1)	2 704 809	370 603	2 334 206
Total	9 313 756	6 979 550	2 334 206

(1) partie à plus d'un an = provision laboratoires

Le tableau ci-dessous détaille les charges à payer :

		solde au 31/12/08
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (COMPTE 408000)		260 673
DETTES FISCALES COMPTES 448200		
DETTES SOCIALES		2 903 345
428200 Comptes Epargne Temps	935 782	
428200 Congés payés	745 628	
428200 RTT	171 286	
438200 charges sociales sur Comptes Epargne Temps	417 902	
438200 charges sociales sur congés payés	341 338	
438200 charges sociales sur RTT	78 028	
428600 charges de personnel	80 360	
438600 charges sociales à payer	133 020	
TOTAL		3 164 018

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

NOTE 13 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent principalement l'avance de subvention 2009 consentie par le MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ainsi que des produits se rattachant aux droits d'inscriptions des élèves, à des cours autographiés et à des fournitures diverses. Ces trois derniers produits sont à rapporter pour fraction à l'exercice 2009.

Le détail des produits constatés d'avance figure ci-dessous :

		solde au 31/12/08
PRODUITS D'EXPLOITATION		3 471 235
<i>dont :</i>		
<i>Subvention Ministère MESR 2008</i>	1 850 000	
<i>Subvention convention enseignement Défense</i>	53 961	
<i>Subvention recherche</i>	147 467	
<i>Subvention recherche Chaire Thalès</i>	271 000	
<i>Mastères formation continue</i>	33 045	
<i>Droits inscriptions doctorants</i>	10 413	
<i>Droits inscriptions élèves</i>	651 471	
<i>Forfaits photocopiés élèves</i>	210 389	
<i>Fournitures diverses élèves</i>	243 064	
<i>divers</i>	425	
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	TOTAL	3 471 235

NOTE 14 : COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de l'Association Supélec reprend les trois activités de l'École. Il est présenté suivant les normes habituellement en vigueur dans les entreprises.

NOTE 15 : ACHATS

Les frais accessoires sur achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

NOTE 16 : FISCALITE

L'Association Supélec a fait l'objet d'une vérification fiscale de comptabilité sur les exercices 2000 à 2002. Les nouvelles règles fiscales pour la distinction des activités lucratives, minoritaires au sein des missions de l'Ecole, ont été mises en œuvre, en accord avec l'Administration Fiscale, à partir de 2005.

Pour deux activités lucratives (formation continue et partie de la recherche), Supélec dépose, pour la quatrième fois, une liasse fiscale auprès de l'Administration. Les activités d'enseignement et partie de la recherche restent non assujetties aux impôts commerciaux.

Les activités lucratives sont déficitaires et Supélec acquitte l'impôt forfaitaire annuel.

Les nouvelles règles de 2005 ont conduit à une majoration de taxe sur les salaires et à une récupération partielle de TVA avec l'application d'un prorata au lieu d'une déductibilité totale pour certaines activités. Il s'en est suivi des charges globalement en progression en 2005, 2006 et partie de 2007. Mais, depuis le 1^{er} septembre 2007, les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés, sont exonérés de taxe sur les salaires. Cette loi permet à l'Association de neutraliser les surcoûts induits par les nouvelles règles de 2005 mais aussi de rétablir son résultat d'exploitation.

Concomitamment, les nouvelles règles de 2005 permettent à Supélec de bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche. Une déclaration a été déposée en même temps que la liasse fiscale. Ce mécanisme incitatif permet à l'Ecole de comptabiliser une créance sur l'Etat et un produit de 583 292 €. A la différence des années antérieures, le Crédit d'Impôt recherche ne recouvre plus de part en accroissement mais exclusivement une part en volume portée de 10 à 30% à compter de 2008.

NOTE 17 : ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs de l'Association (membres de l'Assemblée Générale) ainsi que les membres du Comité de Direction ne perçoivent aucun jeton de présence ou rémunération associée à leur mandat.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

NOTE 18 : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

Il est établi en données brutes pour l'exercice 2008 mais aussi par variations par rapport à l'exercice 2007. Ce tableau figure en dernière page de l'Annexe.

Les comptes de Supélec ont été audités par :

Monsieur Alain RITZ
JURIS CONSULTANTS
110, boulevard de Fontainebleau
91 813 Corbeil-Essonnes cedex

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2008

ANNEXE

TABLEAU DES EMPLOIS & RESSOURCES

Variation 2008/2007

en €

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2008	ECARTS	RUBRIQUES	VARIATION
Immobilisations brutes	41 653 318	43 129 630	1 476 312	Résultat	296 236
Autres immobilisations	433 828	473 208	39 380	Amortissements	1 425 722
Total Immobilisations	42 087 146	43 602 838	1 515 692	Provisions	722 322
Amortissements	30 278 142	31 703 864	1 425 722	AUTOFINANCEMENT	2 444 280
IMMOBILISATIONS NETTES	11 809 004	11 898 974	89 970	Var. stocks	0
Fonds propres	11 602 105	11 602 105	0	Var. clients	(434 246)
Autres fonds associatifs	1 569 658	1 616 237	46 579	Var. autres actifs	(1 178 033)
Report à nouveau	(2 352 242)	(2 247 128)	105 114	Var. fournisseurs	271 750
Résultat	105 114	401 350	296 236	Var. autres passifs	(1 054 249)
Provisions	5 657 427	6 379 749	722 322	BESOIN EN FDS DE ROUL.	(829 780)
Emprunts et dettes à MLT	0	0	0	Invest. corp. et incorporels	2 398 568
CAPITAUX PERMANENTS	16 582 062	17 752 313	1 170 251	Investissements financiers	39 380
FONDS DE ROULEMENT	4 773 058	5 853 339	1 080 281	Remboursements emprunts	0
Stocks	0	0	0	baisse fonds propres	0
Créances clients	3 454 838	3 031 907	(422 931)	AUTRES BESOINS	2 437 948
Provision créances douteuses	(127 225)	(138 540)	(11 315)	Cessions/Rebuts immob.	922 256
Créances sociales et fiscales	2 474 163	3 048 452	574 289	Cessions immob. Financières	0
Autres créances	3 922 351	2 132 194	(1 790 157)	Emprunts	0
Autres	0	0	0	Augmentation fonds propres	151 693
Charges constatées d'avance	263 670	301 505	37 835	Autres ressources	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 987 797	8 375 518	(1 612 279)	AUTRES RESSOURCES	1 073 949
Fournisseurs	779 705	1 202 303	422 598	BESOIN DE FINANCEMENT	(1 910 061)
Avances et acomptes	260 420	260 673	253	V.M.P.	2 090 537
Fournisseurs d'immobilisations	637 580	486 479	(151 101)	Banques et caisse	(180 475)
Dettes fiscales et sociales	4 486 848	3 908 276	(578 572)	TRESORERIE	1 910 062
Fonds dédiés	54 123	90 023	35 900		
Autres	2 918 288	2 712 309	(205 979)		
Produits constatés d'avance	3 776 833	3 471 235	(305 598)		
TOTAL PASSIF CIRCULANT	12 913 797	12 131 298	(782 499)		
BESOIN EN FONDS DE R.	(2 926 000)	(3 755 780)	(829 780)		
V.M.P.	7 350 777	9 441 314	2 090 537		
Banques et caisse	348 281	167 806	(180 475)		
TRESORERIE	7 699 058	9 609 120	1 910 062		

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association SUPELEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction de l'Ecole SUPELEC. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous précisons que le programme de travail, établi pour le contrôle des comptes annuels, a intégré :

- d'une part une prise de connaissance des procédures de contrôle interne dans la plupart des cycles comptables et financiers concourant à l'établissement des comptes annuels,
- et d'autre part une approche de contrôles substantifs étendus.

Les appréciations portées à l'issue des contrôles effectués, s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

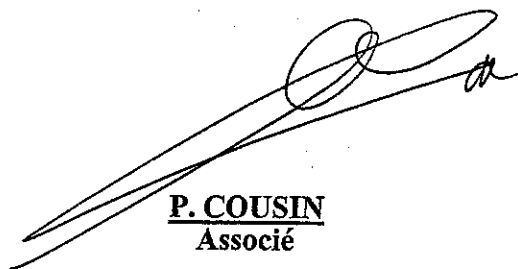
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion présenté au Comité de Direction et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 30 Mars 2009

**Le Commissaire aux Comptes
JURIS CONSULTANTS**



A. RITZ
Responsable Technique



P. COUSIN
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

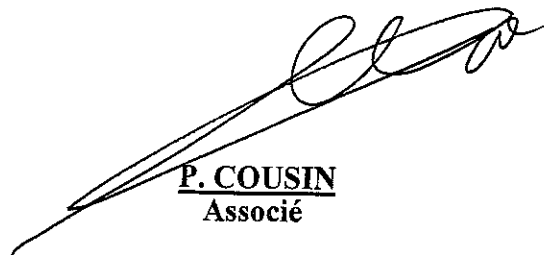
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 30 Mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
JURIS CONSULTANTS



A. RITZ
Responsable Technique



P. COUSIN
Associé